

TN211

Présentation du produit

L'atténuateur coaxial TN211 permet de régler le niveau du signal sur un câble coaxial véhiculant les signaux TV hertzienne et/ou TNT et/ou satellite.

L'atténuation est réglable de 0 à -20 dB pour ajuster au mieux le niveau du signal.

Il peut être utilisé dans les réseaux de télédistribution résidentiels en **grade 1** ou en **grade 3**.

(conformément au guide UTE C 90-483)

Le niveau du signal à la sortie de la prise TV doit être compris entre 57 et 74dB.

Si le signal est trop faible, on peut observer des points rouges sur le téléviseur ; si il est trop élevé ce sont des points blancs qui apparaissent.

Spécifications techniques

Caractéristiques techniques

- Bande de fréquences: 0,1 à 2300 MHz
- Atténuation réglable: 0 à -20 dB

Encombrement

- 24 x 44 x 23 mm

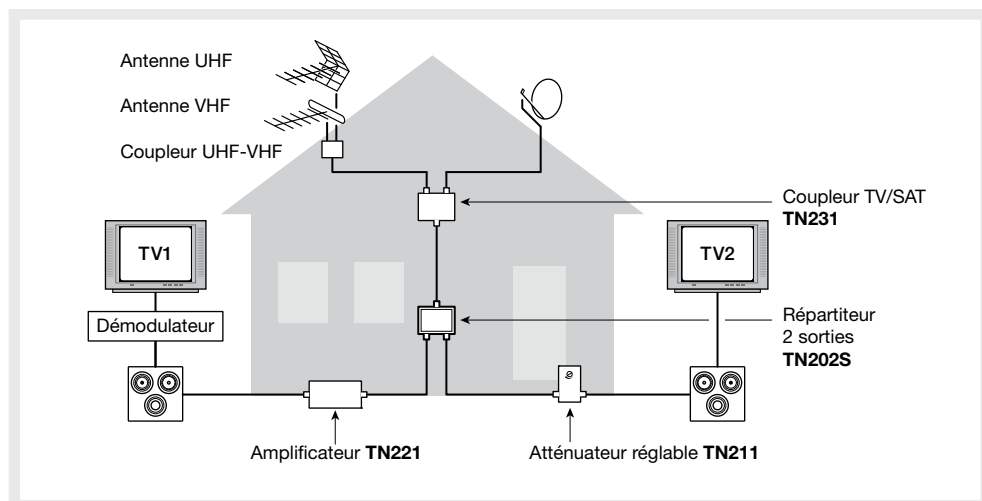
Raccordement

- Fiches "F"
- Utiliser un câble coaxial normalisé faible perte, type 17 VATC, référence TN601.

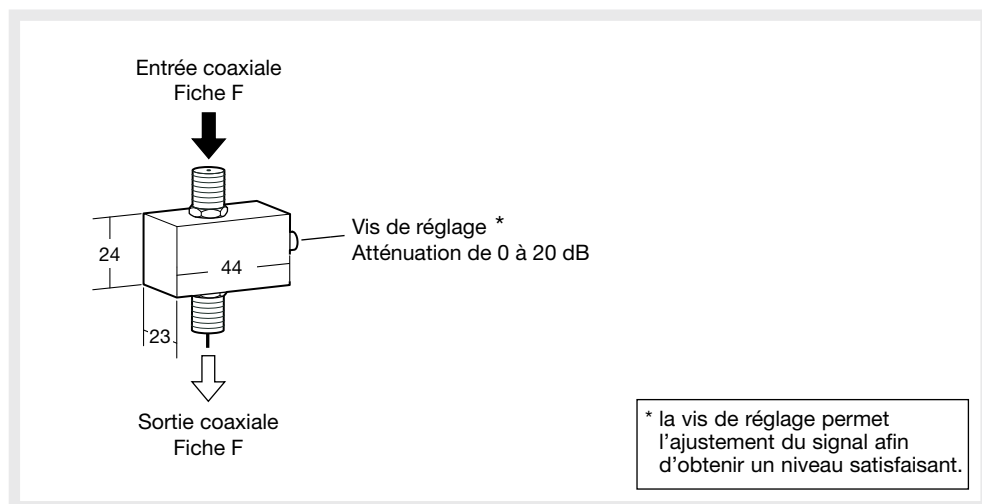
Normes

- Conformité

Exemple d'installation



Mise en œuvre



* la vis de réglage permet l'ajustement du signal afin d'obtenir un niveau satisfaisant.



Comment éliminer ce produit (déchets d'équipements électriques et électroniques).

(Applicable dans les pays de l'Union Européenne et aux autres pays européens disposant de systèmes de collecte sélective).

Ce symbole sur le produit ou sa documentation indique qu'il ne doit pas être éliminé en fin de vie avec les autres déchets ménagers. L'élimination incontrôlée des déchets pouvant porter préjudice à l'environnement ou à la santé humaine, veuillez le séparer des autres types de déchets et le recycler de façon responsable. Vous favoriserez ainsi la réutilisation durable des ressources matérielles.

Les particuliers sont invités à contacter le distributeur leur ayant vendu le produit ou à se renseigner auprès de leur mairie pour savoir où et comment ils peuvent se débarrasser de ce produit afin qu'il soit recyclé en respectant l'environnement. Les entreprises sont invitées à contacter leurs fournisseurs et à consulter les conditions de leur contrat de vente. Ce produit ne doit pas être éliminé avec les autres déchets commerciaux.

Utilisable partout en Europe et en Suisse

Garantie

24 mois contre tous vices de matières ou de fabrication, à partir de leur date de production. En cas de défectuosité, le produit doit être remis au grossiste habituel.

La garantie ne joue que si la procédure de retour via l'installateur et le grossiste est respectée et si après expertise notre service contrôle qualité ne détecte pas un défaut dû à une mise en œuvre et/ou une utilisation non conforme aux règles de l'art. Les remarques éventuelles expliquant la défectuosité devront accompagner le produit.